

ANAVB
Monsieur Jean Pierre BEGU
Secrétaire Général
FFVB
17 rue Georges Clemenceau
94603 CHOISY LE ROI

Choisy le Roi, le 15 octobre 2007

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier, en date du 24 septembre et reçu le 2 octobre dernier, qui nous fait part d'anomalies dans le règlement des frais de déplacements.

Nous tenons à vous informer que pour la saison 2006/2007 les remboursements de frais ont été effectués en quatre fois, à savoir le 17 novembre 2006, le 8 février 2007, le 18 avril 2007 et le solde le 17 juillet 2007.

Nous portons à votre connaissance que les clubs affiliés à notre fédération effectuent un paiement représentant 20% de la redevance en juillet, 40% le 31 octobre et le solde le 31 janvier, mais que les clubs n'effectuent pas toujours leurs paiements à ces mêmes dates. Cela ayant pour conséquence de mettre régulièrement la trésorerie de la fédération en difficulté.

De plus, l'engagement de veiller au remboursement régulier des arbitres ne peut être considéré de notre part comme un remboursement mensuel. D'ailleurs, il n'a pas fait mention au PV de la réunion des présidents de C.R.A. d'une telle procédure.

Enfin, nous tenons à vous rappeler que la dernière Assemblée Générale de la FFVB a voté un mode de calcul et de remboursement des indemnités et frais d'arbitrage, qui se traduit pour la saison 2007/2008 par une augmentation substantielle.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.



Christian ALBE
Trésorier Général